

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 07/145 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE APPROUVANT L'OPERATION TEMOIN D'AMENAGEMENT DE LA GARE DE PONTE-LECCIA

SEANCE DU 26 JUILLET 2007

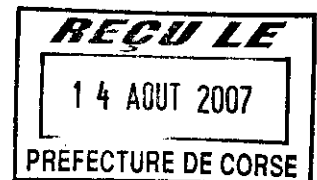
L'An deux mille sept, et le vingt-six juillet, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme Anne-Marie NATALI, Vice-présidente de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ALESSANDRINI Alexandre, ALIBERTINI Rose, ALLEGRINI-SIMONETTI Marie-Dominique, ANGELI Corinne, ANGELINI Jean-Christophe, BIANCARELLI Gaby, BUCCHINI Dominique, BURESI Babette, CASTELLANI Pascaline, CHAUBON Pierre, COLONNA Christine, COLONNA-VELLUTINI Dorothee, DELHOM Marielle, DOMINICI François, FILIPPI Geneviève, GALLETTI José, GORI Christiane, GUERRINI Christine, GUIDICELLI Maria, LECCIA Jean-Pierre, LUCIANI-PADOVANI Hélène, LUCIANI Jean-Louis, MARCHIONI François-Xavier, MARTINETTI Jean-Charles, MATTEI-FAZI Joselyne, MONDOLONI Jean-Martin, MOZZICONACCI Madeleine, NATALI Anne-Marie, OTTAVI Antoine, PIERI Vanina, PROSPERI Rose-Marie, RICCI Annie, RICCI-VERSINI Etienne, RISTERUCCI Josette, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SCOTTO Monika, SIMEONI Edmond, STEFANI Michel, SUSINI Marie-Ange, TALAMONI Jean-Guy

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

M. ALBERTINI Jean-Louis à M. Jean-Martin MONDOLONI
Mme ALBERTINI-COLONNA Nicolette à Mme MOZZICONACCI Madeleine
M. BIANCUCCI Jean à Mme COLONNA Christine
Mme BIZZARI-GHERARDI Pascale à Mme BIANCARELLI Gaby
M. CECCALDI Pierre-Philippe à Mme LUCIANI-PADOVANI Hélène
M. GUAZZELLI Jean-Claude à Mme FILIPPI Geneviève
Mme NIVAGGIONI Nadine à M. ANGELINI Jean-Christophe
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme MATTEI-FAZI Joselyne
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme NATALI Anne-Marie
M. SISCO Henri à M. DOMINICI François.



L'ASSEMBLEE DE CORSE

- VU** la loi n° 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,
- VU** la loi n° 83/663 du 22 juillet 1983 complétant la loi n° 83/8 du 7 janvier 1983 relative à la répartition des compétences entre les communes, les départements, les régions et l'Etat,

- VU** la loi n° 86/16 du 6 janvier 1986 relative à l'organisation des régions et portant modification des dispositions relatives au fonctionnement des conseils généraux,
- VU** la loi n° 86/972 du 19 août 1986 portant dispositions diverses relatives aux collectivités locales,
- VU** la loi n° 2002-92 du 22 janvier 2002 relative à la Corse,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,
- SUR** rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,
- APRES** avis de la Commission de l'Aménagement du Territoire et de l'Environnement,

APRES EN AVOIR DELIBERE

ARTICLE PREMIER :

APPROUVE le principe et les caractéristiques principales de l'opération tels que décrits dans le rapport annexé à la présente délibération, pour un montant total de 2,165 M€ T TC.

ARTICLE 2 :

APPROUVE le plan de financement proposé :

- **Etudes et phase 1 «exploitation»** : 1 180 000 € HT : Programme Exceptionnel d'Investissement, convention d'application 2007-2013, selon la répartition suivante :

Etat.....	70 %
C.T.C.....	30 %

- **Phase 2 «intermodalité et accueil des voyageurs»** : 800 000 € HT : Programme Opérationnel Européen au titre de l'axe III mesure 3.3.3 «Aménagement des pôles multimodaux» selon la répartition suivante :

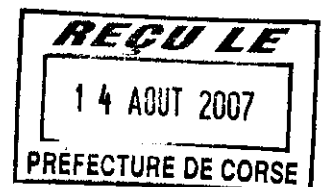
Europe.....	50 %
C.T.C.....	50 %

ARTICLE 3 :

DECIDE l'engagement des procédures réglementaires en vue de la réalisation de l'opération et notamment, la demande de permis de construire.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à solliciter les demandes de subvention correspondantes.



ARTICLE 5 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à lancer les procédures de consultation des entreprises pour la réalisation des travaux.

ARTICLE 6 :

La présente délibération, qui pourra être diffusée partout où besoin sera, fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 26 juillet 2007

La Vice-présidente de l'Assemblée de Corse,

Pour copie certifiée conforme à l'original
pour le Président de l'Assemblée de Corse
et par délégation
Le Secrétaire Général de l'Assemblée


Serge TOMI



Anne-Marie NATALI



ANNEXE

REÇU LE
14 AOUT 2007
PRÉFECTURE DE CORSE

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE

OPERATION TEMOIN D'AMENAGEMENT DE LA GARE DE PONTE LECCIA

J'ai l'honneur de soumettre à l'approbation de l'Assemblée de Corse le projet d'aménagement de la gare de Ponte-Leccia, sur le réseau ferroviaire de Corse.

1) EXPRESSION DU BESOIN

La Collectivité Territoriale de Corse met en œuvre, depuis 2002, un effort important de modernisation du réseau ferroviaire qui vise à pérenniser et à développer le transport ferroviaire.

Les objectifs visés sont la sécurisation des transports, l'accroissement du trafic voyageur et la réduction des temps de parcours.

Les investissements définis se traduisent concrètement par :

- ✓ l'acquisition de nouveaux matériels de transport voyageurs : 12 autorails AMG livrés à partir de mai 2007,
- ✓ l'amélioration des infrastructures ferroviaires : renouvellement de 130 km de voies ferrées, régénération de tunnels et ouvrages d'art,
- ✓ la mise en sécurité des circulations par le confortement des parois rocheuses,
- ✓ la mise en place d'une signalisation ferroviaire moderne (commande centralisée de voie unique),
- ✓ l'acquisition de nouveaux locotracteurs pour les trains de fret et les trains de travaux,
- ✓ la rénovation et l'extension des installations de maintenances ferroviaires.

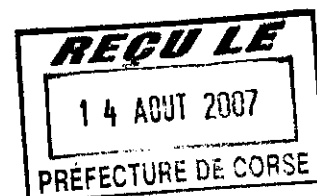
Ces objectifs doivent s'accompagner d'un volet d'aménagement des sites d'exploitation mettant l'accent sur l'environnement architectural et paysager, avec en particulier les gares.

La première action importante menée dans ce cadre se déroulera sur la commune de Morosaglia, sur le site de la gare de Ponte-Leccia.

En effet, compte tenu de la rénovation et de l'extension de la gare de Bastia, le dépôt «Voies et Bâtiments», destiné, dans le cadre de l'exploitation du réseau, à abriter le matériel d'entretien et le parc à matériaux sera prochainement transféré à Ponte-Leccia.

Ce site, compte-tenu à la fois de l'espace disponible et de sa situation à la jonction des deux lignes du réseau, apparaît le mieux adapté à l'installation de ce dépôt.

La construction de cette base « Voies et Bâtiment » fait partie de l'opération témoin de Ponte-Leccia, qui comprendra aussi la restructuration des autres bâtiments existants de la plate-forme; ces bâtiments présentant à la fois des exigences d'exploitation et patrimoniales intéressantes.



Cette opération témoin a également vocation à terme à permettre la réalisation d'un Parc du Chemin de Fer, dont l'étude détaillée reste à mener, sur la base des premières esquisses déjà réalisées. Les emplacements nécessaires, situés en bordure de la Route Nationale 197, ont été préservés dans le cadre des travaux actuellement en cours de renouvellement des voies en gare, ainsi que dans celui des premières phases de l'opération, objet du présent rapport.

L'objet de ce rapport est donc de soumettre à votre approbation le projet de dépôt «Voies et Bâtiment» et de rénovation des bâtiments de la gare de Ponte-Leccia : cela constitue les phases 1 et 2 de l'opération décrite ci-après.

2) DESCRIPTION DE L'OPERATION

a/ Situation actuelle

Le site de la gare de Ponte-Leccia se situe sur la commune de Morosaglia dans le département de la Haute-Corse.

Il occupe un espace de près de 10 hectares, délimité :

- Au Nord, par la voie communale rejoignant la Route Nationale 197,
- A l'Ouest, par la voie communale reliant le centre-ville à la Route Nationale 197,
- Au Sud, par le rétrécissement de la parcelle et les abords du village,
- A l'Est, par la route nationale 197 de Ponte-Leccia à Ile-Rousse, à partir de laquelle sont aménagés les deux accès à la gare.

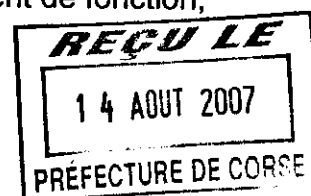
La gare de Ponte-Leccia, à la jonction des lignes Centrale et de Balagne, reçoit un nombre important de passagers en transit. Elle constitue sur le plan commercial et technique un enjeu très important pour les Chemins de Fer de la Corse, en raison de cette situation particulière sur le réseau, et des possibilités très importantes d'aménagement résultant de l'espace disponible et du positionnement très favorable par rapport aux principales voies de communication (Route Nationale 193 Ajaccio/Bastia et Route Nationale 197 Ponte-Leccia/Calvi).

L'environnement et l'accueil ne sont pas satisfaisants, en raison de l'absence de protection contre les intempéries, de lieu de restauration, de différenciation des flux de voyageurs et de traitement harmonieux des abords et de la qualité architecturale.

La qualité architecturale et d'environnement, qui existait lors de la construction de la gare au XIX^{ème} siècle, s'est peu à peu dégradée soit par défaut d'entretien, soit par des travaux réalisés à l'économie pour pouvoir maintenir la gare en service.

Cette gare possède néanmoins un patrimoine de bâtiments et d'annexes particulièrement intéressant et dans un état de conservation relativement satisfaisant :

- le bâtiment d'accueil des voyageurs, qui comprend aussi un logement de fonction,
- la «Petite Vitesse» (ancien bâtiment de contrôle des michelines),
- le dépôt «Voies et Bâtiments»,
- l'ancien buffet,
- le château d'eau, la pompe hydraulique et la balance,
- l'amené d'eau à partir du Golo,



- le potager et le verger (éléments constitutifs originels d'une gare en 1878),
- une maison de garde à proximité,
- un dépôt de ballast et de matériaux,
- une grande esplanade, idéalement située en bordure de la Route Nationale 197.

b/ Situation projetée et programme de l'opération

1/ Les aménagements relevant de l'exploitation à savoir :

- la rénovation et l'extension du dépôt « voies et bâtiments », comprenant la création d'une voie sur fosse,
- la redistribution des voies pour l'accès au dépôt et le stockage du matériel d'exploitation,
- la création d'un parc à matériaux : dépôt de traverses, de rails et de ballast,
- les accès à ces espaces (quai de chargement/déchargement) et leur contrôle (clôture, portail),
- le traitement environnemental (végétalisation).

2/ Les aménagements relevant de l'intermodalité et de l'accueil des voyageurs :

- la rénovation et le réaménagement des quais, avec création d'abris pour les voyageurs et accessibilité aux personnes à mobilité réduite,
- la restructuration et la rénovation de la gare, la remise en état du buffet, la transformation de la petite vitesse en lieu d'information du public,
- l'aménagement des zones d'attente (accessibilité à tous les publics, équipement et protection contre les intempéries, signalétique),
- le réaménagement des surfaces extérieures situées le long de la Route Nationale 197 (surface de roulement et traitement paysager),
- l'aménagement des abords pour favoriser l'intermodalité, avec la création d'aires de stationnement devant la gare (54 places), et d'une zone de «dépose minute» pour les bus et les voyageurs.

3/ Les aménagements relevant du domaine patrimonial :

- la reprise des éléments caractéristiques de l'architecture des bâtiments des Chemins de Fer de la Corse (auvents, verrières, décors),
- la remise en état des éléments spécifiques patrimoniaux,
- la création d'un Parc du Chemin de Fer, regroupant le matériel roulant et fixe des chemins de fer Corse, et comprenant un bâtiment destiné à recevoir du public (surface d'environ 1 000 m²),
- la création de 26 places supplémentaires de stationnement pour le Parc.



c/ Phasage de réalisation proposé

Les divers aménagements proposés ne présentent pas un même caractère d'urgence dans la mise en œuvre.

Les aménagements liés à l'exploitation constituent une première phase urgente, compte-tenu des travaux programmés à Bastia et Casamozza qui imposeront un repli rapide de l'exploitation sur Ponte-Leccia (fin du premier semestre 2008).

Les aménagements liés à l'intermodalité et à l'accueil des voyageurs devront être réalisés dans une seconde phase qui se déroulera sur l'ensemble de l'année 2008, et qui permettra de disposer, lors de la mise en service des nouveaux autorails, d'une situation plus adaptée à la relance de l'activité commerciale du chemin de fer.

Enfin, l'aménagement du Parc du Chemin de Fer, s'il constitue un élément essentiel du développement du site de la gare de Ponte-Leccia, doit faire l'objet d'une étude approfondie, prenant en compte les aspects d'aménagement des espaces et bâtiments, mais également technico-économiques liés à la remise en état du matériel et des équipements ferroviaires.

Les aménagements des espaces et des bâtiments du Parc du Chemin de Fer ont fait l'objet d'une estimation d'avant-projet de 1,5 M€ HT. Un marché d'études sera prochainement lancé pour la poursuite du projet de Parc du Chemin de Fer.

Les travaux correspondant à cette troisième phase de l'opération globale d'aménagement du site de la gare de Ponte-Leccia feront l'objet d'une approbation spécifique de l'Assemblée de Corse, dès que l'étude approfondie aura été finalisée.

MONTANT DE L'OPERATION, FINANCEMENT ET PROGRAMMATION

ETUDES PHASES 1 ET 2	HT	TTC
Maîtrise d'œuvre	200 000,00 €	239 200,00 €
CSPS + CT	35 000,00 €	41 860,00 €
TOTAL ETUDES	235 000,00 €	281 060,00 €
TRAVAUX PHASE 1	HT	TTC
Dépôts « voies et bâtiments »	392 475,00 €	423 873,00 €
Parc à matériaux	97 900,00 €	105 732,00 €
Esplanade devant la gare dont casier pour ballast et réseaux	296 090,00 €	319 777,20 €
SOUS-TOTAL TRAVAUX	786 465,00 €	849 382,20 €
Provision aléas et risques (10 % du montant des travaux)	78 646,50 €	84 938,22 €
Contrôle extérieur (5 % du montant des travaux)	39 323,25 €	42 469,11 €
Révision des prix (4 % du montant des travaux)	39 323,25 €	42 469,11 €
TOTAL TRAVAUX PHASE 1	943 758,00 €	1 019 258,64 €
TOTAL ETUDES + TRAVAUX PHASE 1	1 178 758,00 €	1 300 318,64 €
ARRONDI A	1 180 000,00 €	1 300 000,00 €
TRAVAUX PHASE 2	HT	TTC
Gare, petite vitesse et buffet	495 005,00 €	534 605,40 €
Quais et esplanade entre gare et route	213 000,00 €	230 040,00 €
SOUS-TOTAL TRAVAUX	708 005,00 €	764 645,40 €
Provision aléas et risques (10 % du montant des travaux)	7 080,05 €	7 646,45 €
Contrôle extérieur (5 % du montant des travaux)	35 400,25 €	38 232,27 €
Révision des prix (6 % du montant des travaux)	49 560,35 €	53 525,18 €
TOTAL TRAVAUX PHASE 2	800 045,65 €	864 049,30 €
ARRONDI A	800 000,00 €	865 000,00 €
TOTAL OPERATION (ETUDES + TRAVAUX PHASES 1 ET 2)	1 980 000,00 €	2 165 000,00 €

➤ **Le montant de l'opération est arrêté à 2,165 M€ TTC**

Financement

L'opération sera financée :

- pour les études et la phase 1 «exploitation», soit 1 180 000,00 € HT, dans le cadre du Programme Exceptionnel d'Investissements, convention d'application 2007-2013, selon la répartition suivante :

Etat70 %
Collectivité Territoriale de Corse30 %

- pour la phase 2 «intermodalité et accueil des voyageurs», soit 800 000 € HT dans le cadre du Programme Opérationnel Européen 2007-2013, au titre de l'axe III mesure 3.3.3 «Aménagement des pôles multimodaux» selon la répartition suivante

Union Européenne50 %
Collectivité Territoriale de Corse50 %

Ce plan de financement ne deviendra définitif qu'après approbation par le COREPA.

Programmation

L'opération sera imputée :

- sur l'autorisation de programme 141150007 «Opération Témoin Ponte-Leccia» inscrite au budget 2005, d'un montant de 1,233 M€.
- sur l'autorisation de programme 141170012 «Opération Témoin Ponte-Leccia» inscrite au budget 2007, d'un montant de 0,600 M€.

Les travaux devront être lancés avant la fin du troisième trimestre 2007.



REÇU LE
14 AOUT 2007
PREFECTURE DE CORSE

Mairie d'Omessa

Direction générale des services
 techniques
 direction des Transports Ferroviaires
 et de l'ingénierie
 22, cours Grandval
 20187 Ajaccio cedex



Collectivité
 Territoriale
 de Corse

**OPÉRATION TEMOIN
 DE
 PONTE-LECCIA**

BÂTIMENT VOIES ET BÂTIMENTS
 Photos du sit et
 du bâtiment existant

[siz'-ix]
 architectes
 11, rue de la Castellane 93021 Lym
 Nord - 93111 La Plaine St Denis (93)
 Tél. 01 72 49 90 72
 Fax. 01 72 49 90 43

Patrice Gobert, architectes
 1, rue de la Castellane 93021 Lym
 Nord - 93111 La Plaine St Denis (93)
 Tél. 01 72 49 90 72
 Fax. 01 72 49 90 43

Ce plan, propriété exclusive de Siz'-ix de P. Gobert, est strictement confidentiel et ne peut être copié ou diffusé sans l'autorisation écrite

DATE DE NATURE DES MODIFICATIONS ÉTABLI VÉRIFIÉ APPROUVÉ

100107	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12	13	14	15	16	17	18	19	20

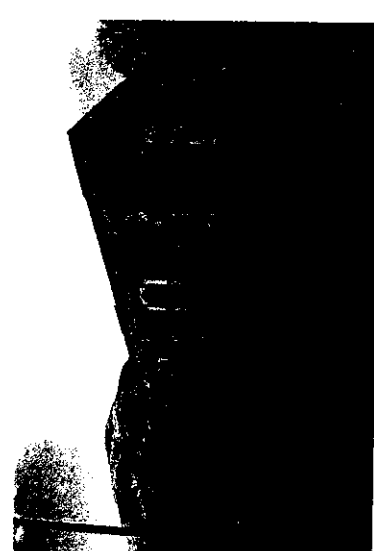
REF D'AFFAIRE TYPE DOCUMENT SPÉCIALITÉ N° de PLAN INDICE ÉCHELLE
 1 2 B P R O A R C H I - 1 1 4 - - - - -



VUE DU SITE DEPUIS LE SUD



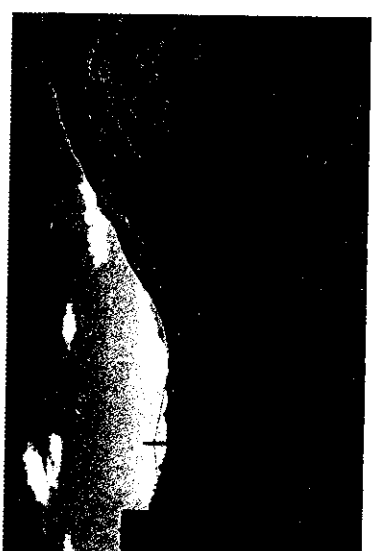
VUE DU SITE DEPUIS LE NORD



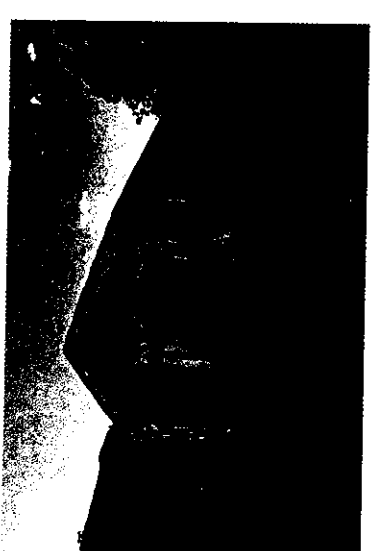
VOIES ET BÂTIMENTS FACADES SUD et OUEST



VOIES ET BÂTIMENTS VUE DE L'INTÉRIEUR

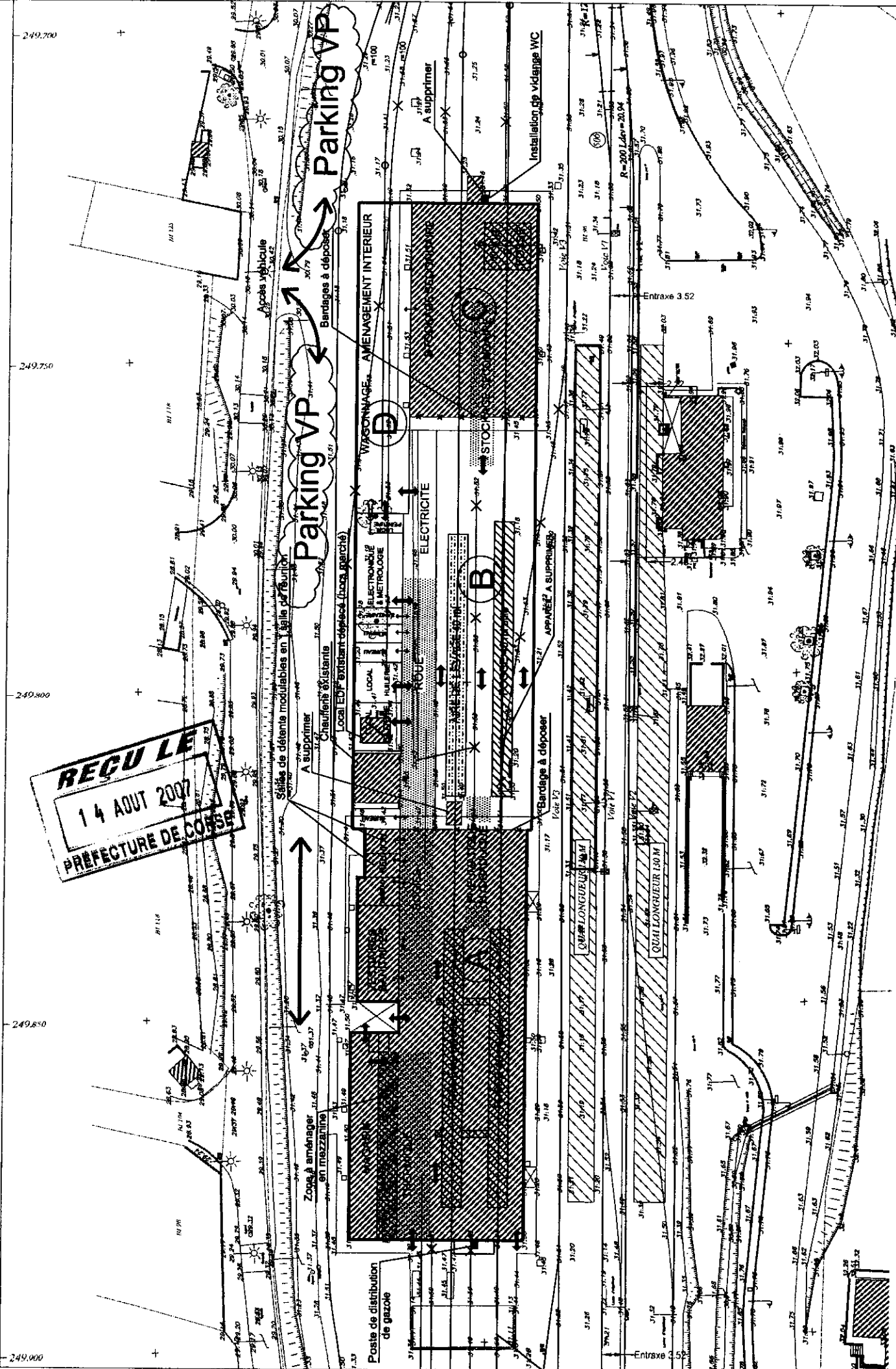


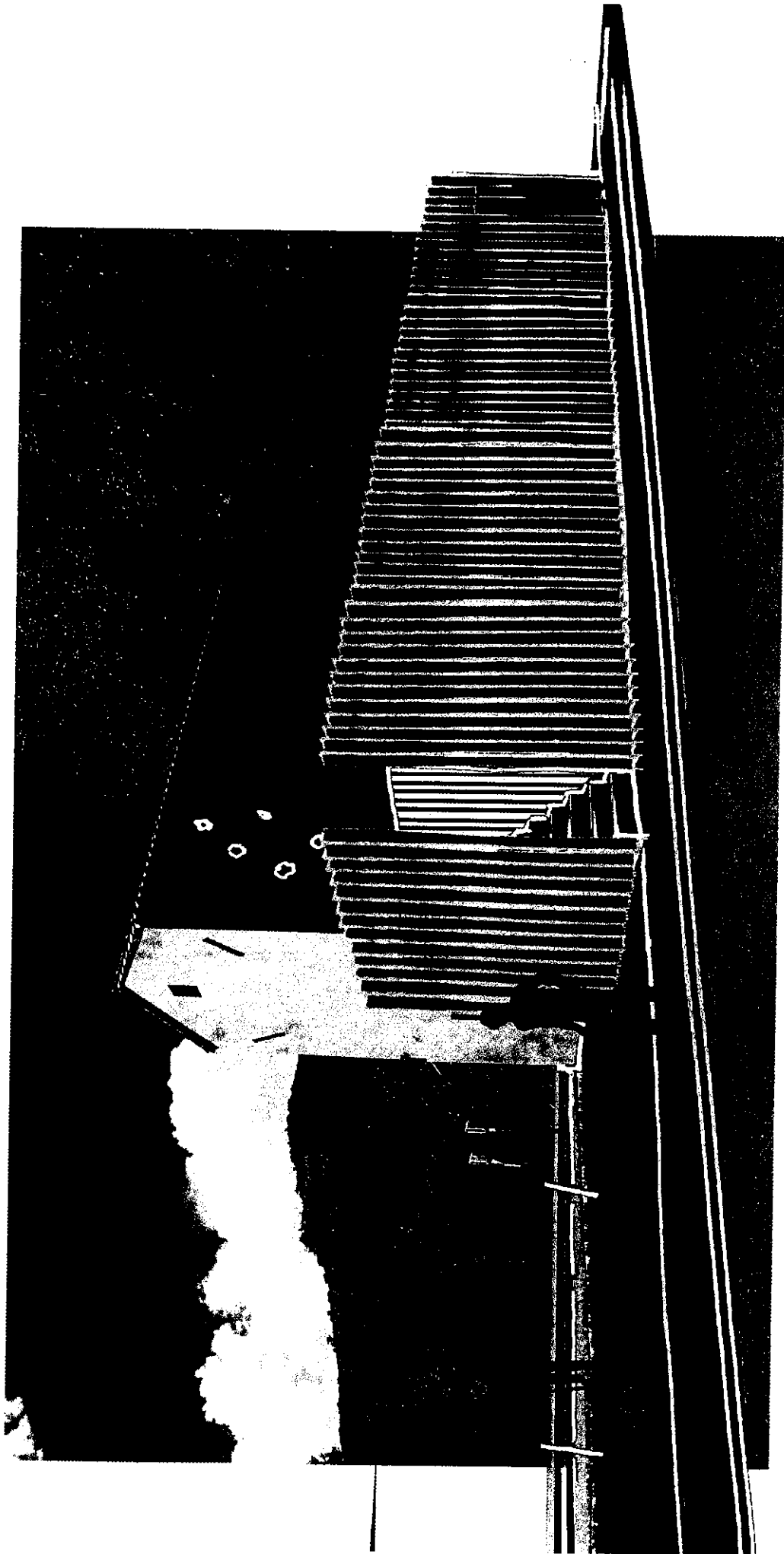
VUE DU SITE DEPUIS LES VOIES SUD



VOIES ET BÂTIMENTS FACADES SUD et EST

REÇU LE
14 AOÛT 2007
PRÉFECTURE DE COCOT





[siz'-ix]
architectes

6, rue Cassini 75004 PARIS
Tél. 01 48 04 31 70
Fax. 01 48 04 03 27

OPERATION TEMOIN
GARE DE PONTE LECCIA
DOSSIER PERMIS DE CONSTRUIRE
NOVEMBRE 2006

RECULE
14 MÈTRES
À PARTIR DE
L'ARRET
DE BUS
LE 14 OCTOBRE
2006
PRÉFECTURE DE CORSE

"BUFFET"
PROSPECTIVE
N PAYDASAGERE

E 0 7

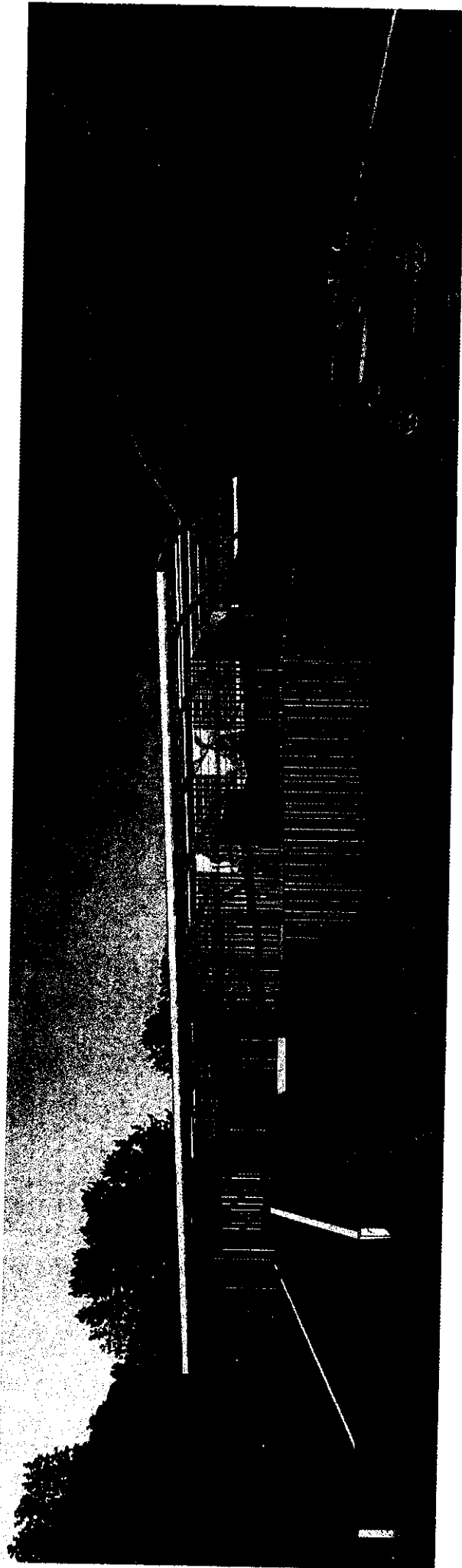
MAÎTRE D'OUVRAGE :




MAÎTRE D'OEUVRE :

[siz'-ix]
architectes

ET
Patrice Gobert
architecte



REÇU LE
14 AOÛT 2007
PRÉFECTURE DE CORREZ

<p>[siz'-ix] architectes 6, rue Cabret 75004 PARIS Tél. 01 48 04 31 70 Fax. 01 48 04 03 27</p>	<p>OPERATION TERRE GARE DE PONTE-LECCIA DOSSIER PERMIS DE CONSTRUIRE NOVEMBRE 2006</p>	<p>PARC DU CHEMIN DE FER PROJET VUE PERSPECTIVE INSERTION PAYDASAGERE</p>	<p>F 10</p>	<p>MAÎTRE D'OUVRAGE : </p>	<p>MAÎTRE D'OEUVRE : [siz'-ix] architectes ET Patrice Gobert architecte</p>
--	--	---	-------------	---	---

